

Les travaux d'études

Les données sur les risques bancaires sont exploitées dans plusieurs publications et études des Instituts :

- analyse trimestrielle des engagements des établissements de crédit ;
- bulletins trimestriels « suivi de la conjoncture financière et bancaire » ;
- notes expresses sur les grandes tendances de l'évolution des risques de contrepartie ces dernières années.

La médiation du crédit

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement ou une réduction de lignes accordées. Le médiateur national du crédit s'appuie sur des médiateurs départementaux, fonction attribuée aux directeurs de l'IEDOM pour les huit DCOM.

Déployé début novembre 2008, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans toutes les géographies couvertes par l'IEDOM. Son fonctionnement et son organisation ne présentent pas de spécificités ou particularités par rapport à la métropole :

- la totalité des établissements bancaires et financiers installés dans les DCOM appartiennent aux grands réseaux bancaires nationaux, signataires de conventions avec l'État ;
- le dépôt du dossier par l'entreprise est effectué sur une plateforme informatique accessible par Internet, qui est le point d'entrée unique des dossiers déposés en médiation du crédit ;
- la gamme de garanties et produits de financement Oséo, destinés à renforcer les montages financiers, est distribuée sur l'outre-mer par l'Agence française de développement (AFD) ;
- le dispositif des Tiers de confiance (TDC) place les organisations professionnelles et les réseaux consulaires comme accompagnateur individuel des entreprises dans la démarche de la médiation (appui à la constitution des dossiers, expertise sur les dossiers de création d'entreprises, etc.).

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit et assimilés sur les places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux pratiqués sur ces marchés et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités départementales et territoriales d'outre-mer.

Les conventions de place

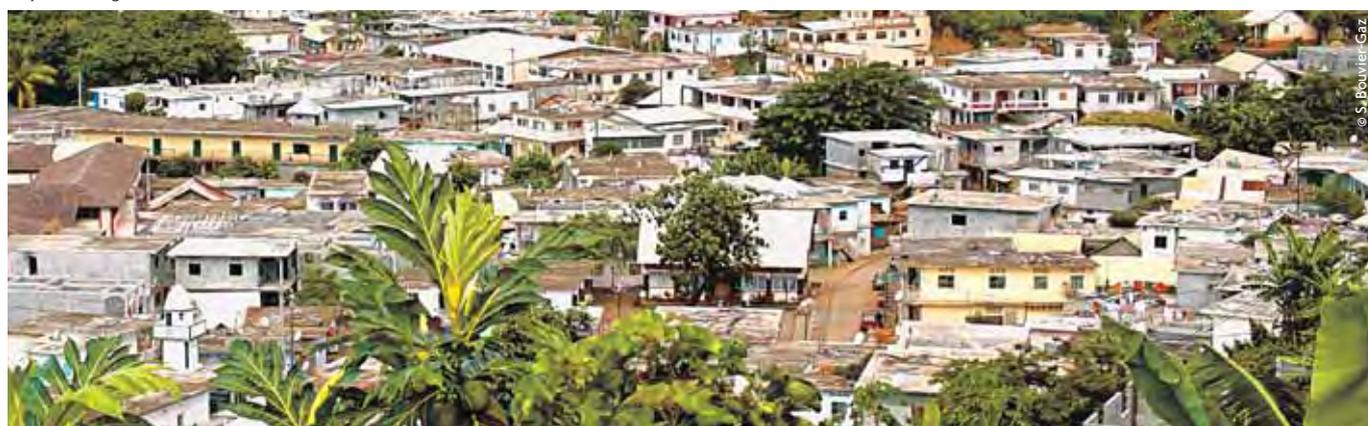
L'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et à contractualiser ses relations avec les différents établissements installés dans les DOM. Ces conventions définissent notamment les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit dans le cadre du pilotage de leur activité et les informations spécifiques que ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Elles permettent en particulier de produire des données monétaires et financières départementalisées. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions sur les 8 départements et collectivités d'outre-mer.

Le suivi de l'activité bancaire

Les informations collectées dans le cadre des conventions de place ont une triple finalité :

- l'établissement des statistiques financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- la production de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place ; des parts de marché par groupe bancaire sont également produites qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien ou départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DOM-COM ;

Mayotte, vue générale de SADA, côté ouest





- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats des établissements).

Ces informations sont complétées par l'exploitation des données de la centrale des risques de la Banque de France, qui permet d'apprécier l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie de chaque établissement installé dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places de sa zone d'intervention, pour la production d'analyses et d'études, mais aussi pour assurer l'information régulière du superviseur bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent, plusieurs fois par an, les établissements de crédit de la place. De la même façon, à Paris, la direction générale de l'IEDOM rencontre régulièrement les dirigeants des établissements de crédit ayant une activité dans sa zone d'intervention.

Les travaux d'étude

Les travaux d'analyse

L'IEDOM, dans le cadre de son activité d'observatoire des établissements de crédit des départements et collectivités d'outre-mer, analyse et diffuse sous forme d'études tout un ensemble d'informations relatives à l'activité des établissements de crédit dans ces géographies. Ces travaux permettent d'avoir une meilleure compréhension des problématiques de l'exercice de l'activité bancaire et de ces évolutions dans les départements et collectivités d'outre-mer. Outre des notes expresses, qui font un focus sur un thème précis, et des notes plus détaillées, l'IEDOM produit chaque année un panorama de l'activité bancaire. Cette étude présente la structure du système bancaire dans les DCOM ainsi qu'une analyse de l'activité et des résultats d'un échantillon de banques installées localement.

Le coût du crédit aux entreprises

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par place.

Synthèse des différents taux moyens pondérés pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM et en métropole entre 2004 et 2008

en %

	janv. 04	juil. 04	janv. 05	juil. 05	janv. 06	juil. 06	janv. 07	juil. 07	janv. 08	juil. 08
Escompte										
Guadeloupe	6,45	6,59	5,59	5,78	6,29	6,64	6,67	7,48	8,80	9,67
Martinique	6,92	6,16	6,89	6,54	7,27	8,55	8,35	8,82	8,65	9,28
Guyane	9,57	7,13	6,38	7,60	7,43	n.s	n.s	n.s	6,16	6,53
La Réunion	5,58	5,30	5,98	5,93	5,56	7,08	5,69	7,30	6,58	7,86
Métropole 3 ^e tranche	5,31	5,37	5,26	5,43	5,47	5,35	5,63	6,31	5,99	6,92
Métropole global	4,19	3,68	3,79	4,37	4,01	3,99	4,66	5,30	5,14	5,68
Découvert										
Guadeloupe	9,30	9,36	9,13	9,09	8,87	9,29	10,76	12,30	12,34	12,61
Martinique	7,49	7,12	10,57	8,26	7,89	9,85	8,19	9,40	8,86	10,29
Guyane	8,26	9,01	9,14	9,49	9,27	9,14	8,31	8,81	10,35	8,04
La Réunion	6,22	7,03	5,52	6,70	6,06	6,79	7,67	6,72	6,96	9,55
Métropole 3 ^e tranche	6,01	5,53	6,38	6,60	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26
Métropole global	3,53	3,90	4,14	4,16	3,99	4,45	4,72	5,29	5,07	5,29
Autres court terme										
Guadeloupe	5,30	7,81	6,23	5,68	6,44	5,99	5,76	6,61	6,95	8,47
Martinique	7,24	5,86	6,35	4,73	5,47	6,21	6,54	6,29	6,29	7,53
Guyane	7,65	6,93	8,13	6,07	5,50	6,61	6,38	6,24	6,67	7,75
La Réunion	4,23	5,02	5,49	4,38	5,64	5,71	5,35	6,36	6,33	6,67
Métropole 3 ^e tranche	4,35	4,45	4,54	4,15	4,66	4,73	5,12	5,96	5,73	6,41
Métropole global	3,17	3,21	2,91	3,03	3,08	3,63	4,42	4,91	4,81	5,42
Moyen et long terme										
Guadeloupe	5,26	5,15	4,76	4,89	4,78	4,93	4,86	5,37	5,87	5,46
Martinique	5,47	5,77	5,26	5,16	6,11	5,78	5,44	5,90	5,86	6,43
Guyane	6,05	5,29	5,39	5,17	5,46	5,48	5,76	5,72	6,27	5,68
La Réunion	4,75	4,53	4,72	4,26	4,13	4,28	4,64	5,16	5,64	6,20
Métropole 3 ^e tranche	4,20	4,20	4,15	3,80	3,61	4,07	4,29	4,64	4,91	5,18
Métropole global	3,42	3,45	3,46	3,31	3,31	3,94	4,52	4,96	4,90	5,50

Les résultats des enquêtes de juillet 2006, janvier et juillet 2007 pour la Guyane ne sont pas disponibles sur les opérations d'escompte en raison d'un échantillon d'observations insuffisant.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France pour la métropole appelle des remarques liminaires dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notamment plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés de découvert métropolitains particulièrement bas.

Pour mener ces comparaisons, deux types de données sont présentés pour la métropole :

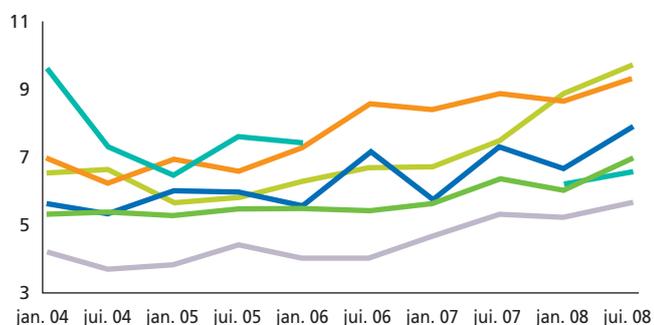
- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises dominiennes).

Après une baisse générale des taux sur la période 2000 à 2005, la BCE s'est engagée dans une politique monétaire marquée par des resserrements progressifs qui ont pris fin au deuxième semestre 2008. Ainsi, entre décembre 2005 et juillet 2008, les



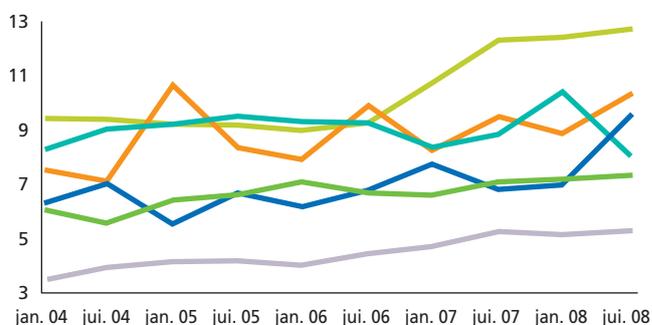
Détail d'un billet de 500 F - Martinique

Évolution du taux moyen pondéré de l'escompte (en %)



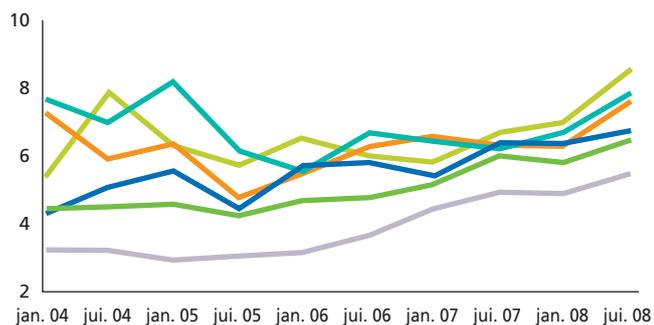
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré du découvert (en %)



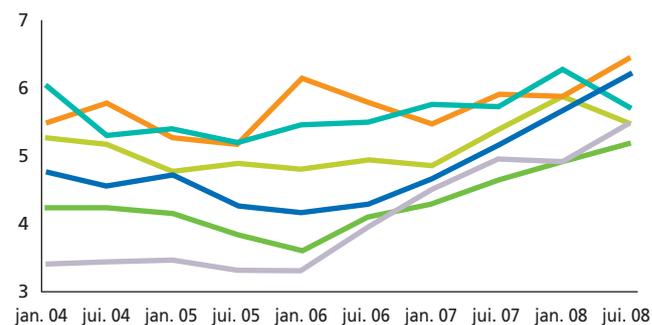
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global



© Phovoir

taux directeurs ont été relevés à huit reprises avant que ne s'engage un nouveau cycle de baisses dans un contexte de crise financière.

Depuis l'été 2007, d'importantes tensions sur les marchés monétaires et interbancaires sont en effet survenues suite à la crise du système bancaire mondial. Les interventions successives et conjointes des banques centrales ont permis de fournir aux banques les liquidités nécessaires mais le renchérissement du coût des ressources lié aux incertitudes pesant sur l'issue de la crise financière a conduit les banques à revoir à la hausse leurs conditions de crédit.

Cette hausse est perceptible depuis le début de l'année 2007 aussi bien dans les DOM qu'en métropole. Cette tendance semble toutefois plus marquée dans les DOM sur les crédits à court terme (escompte, découvert et autres crédits à court terme) alors que, sur les crédits à moyen et long termes, la progression des taux a été plus rapide en métropole.

Dans l'ensemble, le coût du crédit est plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en métropole, en particulier sur les crédits à court terme. Les conditions particulières d'activité des banques domiennes, caractérisées par des marchés étroits, un niveau de risques plus élevé et des coefficients d'exploitation supérieurs, expliquent en grande partie cet écart. Moins contraints par ces particularités que leurs homologues des DFA, les établissements de crédit de La Réunion offrent toutefois des conditions de crédit moins éloignées de celles de la métropole.

LA GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les études et publications

Les études

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les DOM est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise ;
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF) ;
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériorité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par sa production de nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles et par sa participation au projet CEROM¹.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année, pour le compte du secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM². Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

Les publications périodiques

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission ;
- tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;
- tous les ans, une monographie par département ou collectivité.

Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :

- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
- tous les ans, le rapport général de l'établissement.

/ La lettre de l'Institut d'émission

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence³. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

/ Les bulletins trimestriels de conjoncture – suivi de la conjoncture économique et suivi de la situation financière et bancaire

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin de conjoncture économique appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivité au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des